

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 octobre 2020

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 97 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Jean-Marc BLOCQUEL - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - David GALTIER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Marie BATOUX représentée par Audrey GARINO - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Patrick BORE représenté par Bernard DEFLESSELLES - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Cédric DUDIEUZERE représenté par Sandrine D'ANGIO - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Anne MEILHAC représentée par Pierre LEMERY - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Lisette NARDUCCI représentée par Roland CAZZOLA - Benoît PAYAN représenté par Joël CANICAVE - Christian PELLICANI représenté par Sophie CAMARD - Julien RAVIER représenté par Didier PARAKIAN - Pauline ROSSELL représentée par Jean-Marc SIGNES - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Saphia CHAHID.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Corinne BIRGIN - Arnaud DROUOT - Samia GHALI - Bruno GILLES - Eric MERY - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER.

Etaient absents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Eléonore BEZ représentée par Gisèle LELOUIS, à 15h28 - Romain BRUMENT représenté par Doudja BOUKRINE, à 16h30 - Frédéric GUELLE représenté par Marie MARTINOD - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC, à 16h30 - Franck OHANESSIAN représenté par Camélia MAKHLOUFI, à 16h30 - Yannick OHANESSIAN représenté par Jessie LINTON, à 16h00.

Signé le 13 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOIMOB 003-073/20/CT

■ CT1 - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération relative à la création et l'aménagement de voies Saint Joseph/Vieux Moulin à Marseille 14ème arrondissement et de l'opération relative à la création de la voie U236 à Marseille 14ème arrondissement

Avis du Conseil de Territoire

DPI 20/18349/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis :

La Cité Saint-Joseph est située entre la traverse Tour Sainte à l'Est, la voie SNCF au Sud et des terrains libres d'urbanisation au Nord. Elle est accessible depuis le chemin de Saint-Joseph à Sainte-Marthe, par la traverse du Vieux Moulin qui se termine en impasse.

La cité, extrêmement dégradée, fait l'objet d'une opération de réhabilitation s'inscrivant dans le cadre d'une convention financière n°07/1167 entre l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Commune de Marseille.

Cette convention, approuvée par délibération n° HAP 3/093/CC du Conseil de Communauté du 12/02/2007, a été notifiée le 5 juillet 2007. Le projet global comporte, outre la réhabilitation, la démolition et la reconstruction de logements, le désenclavement de la cité par réaménagement des voies existantes (réaménagement de la traverse du Vieux-Moulin et élargissement de la traverse Tour-Sainte) et la création de voies nouvelles (U 299 et tronçon Est de la U 236).

La création d'une autorisation de programme a été présentée dans la délibération cadre n° VOI 002-243/08/CC du 8 février 2008, relative aux opérations d'investissement prévues au budget primitif 2008.

Par délibération VOI 004-618/08/CC du 18 juillet 2008, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé la création et l'affectation d'une autorisation de programme pour un montant de 3 400 000 euros.

Par délibération VOI 002-08/02/08/CC du 08 février 2008, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé la création et l'affectation d'une autorisation de programme pour un montant de 1 200 000 euros concernant l'opération : Création de la voie U236.

Au démarrage des travaux, il s'est avéré que l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de la Tranche Ferme n'était pas disponible, du fait de problèmes de successions entre héritiers. Afin de ne pas perdre le bénéfice des financements apportés par l'ANRU le Maître d'ouvrage a pris la décision de démarrer les travaux des tranches optionnelles TO1 et TO2 à compter du 03 septembre 2019 et de notifier uniquement le démarrage de la période de préparation de la Tranche Ferme, dans l'attente du règlement des procédures foncières.

L'exutoire du réseau pluvial des tranches opérationnelles se situait sous les emprises de la tranche ferme. Ne disposant pas de l'ensemble des emprises foncières et afin de créer un exutoire satisfaisant, il s'est avéré nécessaire d'adopter le projet en posant une nouvelle canalisation sous la voirie existante (Traverse du Vieux-Moulin). Les investigations complémentaires réalisées sous ce tronçon, ont mis en évidence une multitude de réseaux enterrés, renchérissant ainsi le passage du réseau pluvial.

Signé le 13 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2020

Enfin, les concertations menées auprès des copropriétaires de la résidence Côté Mer, en vue de la rédaction d'un protocole foncier, ont engendré des travaux d'aménagement spécifiques (murs, clôtures) qui n'auront pas été intégrés à l'origine du projet.

Il convient dès lors de procéder à la revalorisation et l'affectation d'une part, d'un montant de 550 000 euros de l'opération relative à la création et aménagement de voies Saint Joseph/Vieux Moulin à Marseille (14ème arrondissement) portant l'opération à 3 950 000 euros et d'autre part, d'un montant de 150 000 euros de l'opération relative à la création de la voie U236 à Marseille (14ème arrondissement) portant l'opération à 1 350 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération HAP 3/093/CC du Conseil de Communauté du 12/02/2007 approuvant la convention financière n°07/1167 entre l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Commune de Marseille ;
- La délibération VOI 002- 243/08/CC du 8 février 2008 relative aux opérations d'investissement prévues au budget primitif 2008 ;
- La délibération VOI 004-618/08/CC du 18 juillet 2008, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuvant la création et l'affectation d'une autorisation de programme ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 15 juillet 2020 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de procéder à la revalorisation et à l'affectation à la hausse de l'opération d'investissement «création et aménagement de voies Saint Joseph/Vieux Moulin à Marseille 14ème arrondissement portant l'opération à 3 950 000 euros TTC ;
- Qu'il convient de procéder à la revalorisation et à l'affectation à la hausse de l'opération d'investissement la création de la voie U236 à Marseille 14ème arrondissement pour un montant de 150 000 euros TTC portant l'opération à 1 350 000 euros TTC ;

Signé le 13 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2020

- Qu'il sera nécessaire pour les exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents ;
- Que le Conseil de Territoire doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

DELIBERE

Article unique:

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération relatif à l'approbation de la revalorisation et de l'affectation relative à l'opération d'investissement liée à la création et aménagement de voies Saint Joseph/Vieux Moulin à Marseille 14ème arrondissement et de l'opération relative à la création de la voie U236 à Marseille 14ème arrondissement.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI